



Renseignement suite a agression

Par sonic1977

Bonjour, j'ai été agressé il y a 3 ans avec délit de fuite. j'ai eus le temps de relevé la plaque. J'ai déposé plainte et après 2 ans de recherche, le coupable à été trouver, jugé et condamné début 2025. le dimanche 30 novembre 2025, soit hier, mon agresseur ma contacter sur mon téléphone perso pour me dire qu'il me paierai plus tard car pour l'instant il était en semi liberté et qu'il ne travaillais pas donc qu'il ne pouvais pas me payer. j'ai été très surpris par son message car je ne connaissais pas le nom de l'agresseur et au fil de la discussion, il m'a dit que c'était le procureur qui lui avait donner mon téléphone et demande de me contacter. je n'ai jamais donner aucune autorisation ni quoi que ce soit pour que les coordonnées soient données à mon agresseur. je trouve cette demarche scandaleuse et je ne suis pas serein car avec mon nom et mon téléphone il peux très facilement trouver mon adresse. est ce légal. Merci pour votre retour.
CDT

Par Marck_ESP

Bonjour, bienvenue

En droit français, la transmission des coordonnées personnelles d'une victime à l'auteur des faits sans son consentement exprès peut être considérée comme contraire aux droits de la victime et aux principes de protection des données.

Pour moi, c'est grave, il faudrait qu'il vous ait contacté par message de manière à prendre des captures d'écran, en tout cas n'effacez rien des traces laissées sur votre mobile.

Ces preuves sont cruciales.

Sinon, vous pouvez rassembler les références de votre dossier (numéro de plainte, date du jugement, nom du tribunal) et écrire au Procureur de la République du tribunal qui a rendu la décision en expliquant la situation et vos légitimes craintes.

Par Isadore

Bonjour,

Contactez France Victimes pour avoir une assistance et des conseils.

Vous pouvez aussi contacter la CNIL.

Si votre agresseur ne vous a pas menti la situation est... surréaliste (et scandaleuse).

Par Nihilscio

Bonjour,

? c'était le procureur qui lui avait donner mon téléphone ...

C'est peut-être surréaliste et scandaleux mais alors il faudra vous plaindre et mettre en cause le procureur. Ce ne sera pas facile.

Par sonic1977

Merci pour votre retour,

j'ai la capture d'ecran du mail envoyé par la procureur à mon agresseur ou il lui dit clairement de me contacter. La preuve est claire. je ne comprends pas cela. Que puis-je faire. j'ai toutes les preuves car l'agresseur m'a envoyer les captures d'ecran du procureur. c'est gros quand même.

Je ne suis pas serein surtout que cette personne me dit être en semi liberté.